

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE  
NANCY  
38, Boulevard LOBAU  
54000 NANCY

L'Officier du Ministère Public  
à

DEHAN SCHINAZI AVOCATS - AVOCATS AU  
BARREAU DE PARIS  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler : RC**

Rédacteur :

Maître ,

Après étude du dossier concernant " \_\_\_\_\_ ", je vous informe que j'ai décidé de procéder à l'annulation de l'amende forfaitaire majorée et à un classement sans suite

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE** ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à **NANCY(54000), PLC THIERS BUSINESS**, en date du **16/09/2018 à 00h00**, par procès verbal n° \_\_\_\_\_, dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_
- Infraction initiale : avis de contravention n° \_\_\_\_\_ du 30/07/2018 pour un excès de vitesse relevé le 27/07/2018 à 14 h 37

Toutefois, j'attire votre attention sur le caractère exceptionnel de la présente décision.

En effet, je vous rappelle qu'en tant que représentant légal de la personne morale titulaire du certificat d'immatriculation, votre client a l'obligation, depuis le 1er janvier 2017, de désigner le conducteur pour les infractions relevées par contrôle automatisé (infractions initiales).

A l'avenir, il lui appartiendra de renseigner systématiquement les coordonnées du conducteur, que ce soit vous-même ou une autre personne, dans le cas n°2 du formulaire de requête en exonération de l'infraction initiale.

Il ne faut effectuer ni paiement, ni consignation ; le paiement ne se fera qu'à réception d'un nouvel avis de contravention émis au nom personnel du conducteur que vous aurez désigné.

A défaut d'être en mesure de fournir l'identité complète du conducteur, il sera poursuivi de plein droit pour non désignation de conducteur, infraction de 4ème classe, dont l'amende forfaitaire s'élève à 675 €.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à NANCY, le 06/05/2019

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

